

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 8 février 2021 à 20 h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.

À 20 h 02, la mairesse déclare la séance ouverte.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 12 février 2021 ;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

ATTENDU que la présente séance publicisée par moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

No 7198-02-21
Adoption de l'ordre
du jour

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi des questions posées à la dernière assemblée
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1 Comptes payés et à payer
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Compte rendu du comité d'administration
- 5.4 Autorisation de barrage routier – Guignolée du Garde-manger des Pays-d'en-Haut
- 5.5 Entérinement – entente de fin d'emploi
- 5.6 Nomination d'un directeur au service de l'Environnement
- 5.7 Entérinement d'embauche d'une adjointe au Service de l'urbanisme

6. Travaux publics et voirie

- 6.1 Compte rendu du comité des travaux publics et voirie
- 6.2 Remplacement d'un véhicule du Service des travaux publics et voirie via le Centre de gestion des équipements roulants (CGER)
- 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 509-2021 décrétant une dépense de 172 690 \$ et un emprunt du même montant pour la réfection du chemin des Colibris
- 6.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 511-2021 sur les normes de construction des infrastructures municipales
- 6.5 Adoption du Règlement numéro 507-2020 décrétant une dépense de 1 614 921 \$ et un emprunt du même montant pour la réfection du chemin des Loriots

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 7.2 Affiliation de la bibliothèque municipale au Réseau BIBLIO des Laurentides

8. Urbanisme

- 8.1 Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1001-31-2021 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de permettre la construction de remises attenantes et de prolonger la période d'installation des abris temporaires
- 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 510-2021 sur la garde des animaux domestiques
- 8.4 Renouvellement du mandat de monsieur Jocelyn Lahaie au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), au siège N° 4 pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

Séance ordinaire du 8 février 2021

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie
- 9.2 Approbation du bilan 2020 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (S.C.R.I.)

10. Environnement

- 10.1 Compte rendu du comité consultatif d'environnement
- 10.2 Adoption de la mise à jour de la Charte des usages spécifiques du Parc Irénée-Benoît

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

No 7199-02-21
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 11 janvier 2021.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7200-02-21
Comptes payés et à payer

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Séance ordinaire du 8 février 2021

D'accepter la liste des comptes payés au 31 janvier 2021 pour un montant de 185 386,11 \$ - chèques numéros 18707-18708, 18710 et prélèvements bancaires numéros 1861-1863, 1868-1877, 1880, 1882-1890.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2021 au montant de 158 257,44 \$ - chèques numéros 18716-18780 et prélèvements bancaires numéros 1864-1867, 1878-1879,1881.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7201-02-21
Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser les dépenses suivantes :

Conceptnumérique	5 250,00 \$
Équipe Laurence	5 875,00 \$
Équipe Laurence	3 420,00 \$
Équipe Laurence	3 300,00 \$
Excavation G. Paquin inc.	2 700,00 \$
FNX Innov	2 900,00 \$
FNX Innov	9 580,00 \$
Boules de neige Quête – Microsite	5 500,00 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	8 899,16 \$
Pavage Experts Plus	4 500,00 \$
Pavages Multipro inc.	19 950,00 \$
Sable Marco	3 214,84 \$
Sable Marco	3 226,97 \$
Xelys	7 590,29 \$
Xelys	19 690,71 \$
Xelys	6 300,00 \$

Séance ordinaire du 8 février 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité d'administration

Un compte rendu du comité d'administration est fait.

No 7202-02-21
Autorisation de barrage routier – Guignolée du Garde-manger des Pays-d'en-Haut

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser l'organisme Garde-manger des Pays-d'en-Haut à tenir un barrage routier au coin du chemin Fournel et du chemin Sainte-Anne-des-Lacs le samedi 11 décembre 2021 de 9 h à 16 h dans le cadre d'une levée de fonds pour la Guignolée 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7203-02-21
Entérinement – entente de fin d'emploi

ATTENDU le contrat de travail de l'employée portant le matricule 296 ;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner l'entente de départ négociée entre les parties effective le 3 février 2021 ;

D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents à cette entente et à émettre les sommes convenues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7204-02-21
Nomination d'un directeur au service de l'Environnement

ATTENDU la vacance au poste de direction du Service de l'environnement ;

ATTENDU QU'un processus de sélection a été effectué conformément à la Politique de dotation en ressources humaines ;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection ;

Séance ordinaire du 8 février 2021

En conséquence des attendus qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE nommer monsieur Mathieu Langlois au poste de directeur du service de l'Environnement, et ce, à compter du 8 mars 2021.

QUE le salaire et les conditions de travail soient celles de la Politique relative aux conditions de travail générales des employés cadres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

No 7205-02-21
Entérinement
d'embauche d'une
adjointe au
Service de
l'urbanisme

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner l'embauche de madame Brigitte Cantin au poste d'adjointe au Service de l'urbanisme, et ce, à compter du 11 janvier 2021.

Cette personne salariée est à l'essai et ne devient une personne salariée régulière qu'après avoir complété la période d'essai avec succès.

Que le salaire et les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du
comité des
travaux publics et
voirie

Un compte rendu du comité des travaux publics et voirie est fait.

No 7206-02-21
Remplacement
d'un véhicule du
Service des
travaux publics et
voirie via le Centre
de gestion des
équipements
roulants (CGER)

ATTENDU l'entente signée le 29 juillet 2020 entre le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ;

ATTENDU QU'un véhicule du service des Travaux publics et Voirie est en fin de vie utile et qu'il doit être remplacé ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Séance ordinaire du 8 février 2021

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le remplacement de ce véhicule est approuvé en conformité avec la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

QUE monsieur Maxime Jamaty, directeur du Service des travaux publics soit et est autorisé à procéder à la signature d'un bon de commande pour l'acquisition d'un Ford F-350 au montant de 59 141 \$ auprès du CGER quant à la livraison du véhicule ;

QUE les fonds soient pris à même le fonds de roulement.

QUE monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général, fasse le nécessaire pour aliéner des biens de la Municipalité le Ford Ranger 2008 au numéro de série 1FTZR45E28PB09281.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 509-2021 décrétant une dépense de 172 690 \$ et un emprunt du même montant pour la réfection du chemin des Colibris

Monsieur Normand Lamarche, conseiller donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 509-2021 décrétant une dépense de 172 690 \$ et un emprunt du même montant pour la réfection du chemin des Colibris.

Monsieur Normand Lamarche, conseiller dépose au conseil le projet de règlement numéro 509-2021.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 511-2021 sur les normes de construction des infrastructures municipales

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 511-2021 sur les normes de construction des infrastructures municipales.

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le projet de règlement numéro 511-2021.

No 7207-02-21
Adoption du règlement numéro 507-2020 décrétant une dépense de 1 614 921 \$ et un emprunt du même montant pour la

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture.

RÈGLEMENT NUMÉRO 507-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 614 921 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DES LORIOTS

Séance ordinaire du 8 février 2021

réfection du
chemin des
Loriots

- ATTENDU les articles 1061.1 et suivants du Code municipal;
- ATTENDU la loi sur les dettes et emprunts municipaux et la loi sur les compétences municipales qui octroient des pouvoirs aux municipalités en matière de voirie;
- ATTENDU QUE le conseil juge prioritaire la réfection du chemin des Loriots;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ne dispose pas de tous les fonds nécessaires pour réaliser les travaux requis;
- ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;
- ATTENDU l'estimation préparée par M. Charles-Olivier Martel, en date du 27 novembre 2020, laquelle fait partie intégrante de présent règlement comme Annexe « A »;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné à la séance du 11 janvier 2021.
- ATTENDU QUE le projet du présent règlement a été déposé lors de la séance du 11 janvier 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement numéro 507-2020 soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

CHAPITRE I - DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

ARTICLE 2- Entêtes

Les en-têtes coiffant chaque article sont placés à titre indicatif. Seul le texte de chaque article définit la réglementation applicable

ARTICLE 3 - Objet du règlement

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de réfection du chemin des Loriots, selon les plans et devis préparés par Équipe Laurence inc., en date du 27 novembre 2020 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Monsieur Charles-Olivier Martel, en date du 27 novembre 2020, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexe « A »;

Séance ordinaire du 8 février 2021

CHAPITRE II - EMPRUNT

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 614 921 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 – Imposition de taxe

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 – Utilisation d'un excédent

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

CHAPITRE III – DISPOSITION FINALE

ARTICLE 8 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-Philippe Gadbois
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Séance ordinaire du 8 février 2021

ANNEXE « A »

DATE : Le 27 novembre 2020
PROJET : Réfection de chaussée
Chemin des Loriots
CLIENT : Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
DOSSIER : 38.00.37



ESTIMATION BUDGÉTAIRE

RÉSUMÉ

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	TOTAL
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER	
2.0	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	5 050,00 \$
3.0	TERRASSEMENT	400 250,00 \$
4.0	FONDATION DE CHAUSSÉE	268 500,00 \$
5.0	REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE EN ENROBÉ	237 200,00 \$
6.0	ÉLÉMENTS DE DRAINAGE	133 250,00 \$
7.0	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	36 200,00 \$
8.0	FRAIS DIVERS (± 30%)	324 135,00 \$
	Sous-total	1 404 585,00 \$
	TPS (5 %)	70 229,25 \$
	TVQ (9,975 %)	140 107,35 \$
	TOTAL	1 614 921,60 \$

ÉQUIPE LAURENCE INC.



Charles-Olivier Martel, ing.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Un compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est fait.

No 7208-02-21
Affiliation de la bibliothèque municipale au Réseau BIBLIO des Laurentides

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO des Laurentides permet aux municipalités membres de réaliser d'importantes économies et de profiter d'une expertise professionnelle et technique de pointe ;

ATTENDU l'importance de la lecture et de la culture pour les citoyens ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Séance ordinaire du 8 février 2021

DE procéder à l'affiliation de la bibliothèque municipale au Réseau BIBLIO des Laurentides au coût de 18 556,30 \$ taxes en sus ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Un compte rendu du comité consultatif d'urbanisme est fait.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1001-31-2021 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de permettre la construction de remises attenantes et de prolonger la période d'installation des abris temporaires

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 1001-31-2021 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de permettre la construction de remises attenantes et de prolonger la période d'installation des abris temporaires.

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, dépose au conseil le projet de règlement numéro 1001-31-2021.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 510-2021 sur la garde des animaux domestiques

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 510-2021 sur la garde des animaux domestiques.

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, dépose au conseil le projet de règlement numéro 510-2021.

No 7209-02-21
Renouvellement du mandat de monsieur Jocelyn Lahaie au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), au siège N° 4 pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

ATTENDU QUE monsieur Jocelyn Lahaie siège déjà au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE monsieur Lahaie désire renouveler son mandat jusqu'au 31 décembre 2022 inclusivement ;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Séance ordinaire du 8 février 2021

DE renouveler ledit mandat de monsieur Jocelyn Lahaie à titre de membre-citoyen au sein du CCU pour la période du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie

Un compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie est fait.

No 7210-02-21
Approbation du bilan 2020 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (S.C.R.I.)

ATTENDU la recommandation émise par les membres du Comité de sécurité incendie à l'effet de procéder à l'adoption du bilan 2020 en sécurité incendie pour le territoire de la MRC Les Pays-d'en-Haut en vue de sa transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP) ;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le bilan 2020, dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (S.C.R.I.) et en autorise donc sa transmission à la direction des incendies du MSP;

De transmettre la présente résolution à la MRC Les Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Compte rendu du comité consultatif d'environnement

Un compte rendu du comité consultatif d'environnement est fait.

No 7211-02-21
Adoption de la mise à jour de la Charte des usages spécifiques du parc Irénée-Benoît

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter la mise à jour de la Charte des usages spécifiques du parc Irénée-Benoît.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Séance ordinaire du 8 février 2021

Divers	Sans objet
Correspondance	La correspondance est déposée au conseil.
Période de questions	Le public pose ses questions au conseil municipal. Début : 20 h 39 Fin : 20 h 52
No 7212-02-21 Levée de la séance	Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité ou à la majorité des conseillers présents de clore à 20 h 53 la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ OU À LA MAJORITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-Philippe Gadbois
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.